

5 PLAN D'ACTION

5.1 Orientations privilégiées

Avec pour but la concrétisation de leur vision et suivant des principes partagés, la MRC et ses partenaires identifient 14 orientations prioritaires de développement structurant leurs actions. Ces orientations découlent directement des principaux constats du diagnostic (cf. section 3.1) et s'insèrent à l'intérieur des quatre axes d'interventions (secteurs généraux d'intervention) établis plus tôt dans la démarche d'élaboration du PDZA (cf. section 1.3).

AXE 1 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- **Orientation 1.1** Garantir la protection de la zone agricole présentant un potentiel de mise en culture et veiller à la pérennité des activités agricoles et agroalimentaires qui s'y déroulent.
- **Orientation 1.2** Promouvoir le bon voisinage et assurer le maintien d'une saine cohabitation entre les différents usages et usagers de la zone agricole.
- **Orientation 1.3** Prioriser l'agriculture en zone agricole dynamique tout en facilitant la réalisation des activités complémentaires à l'agriculture.
- **Orientation 1.4** Supporter la mise en valeur par l'agriculture des espaces sous-utilisés à l'intérieur de la zone agricole et des espaces cultivables en zone urbaine.

AXE 2 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- **Orientation 2.1** Favoriser la diversification des productions, des modèles d'affaires, des sources d'approvisionnement en main-d'œuvre et des formes de mise en marché.
- **Orientation 2.2** Mettre de l'avant les exploitations et les produits agricoles locaux et régionaux et renforcer l'effort de promotion de l'agrotourisme au niveau MRC.
- **Orientation 2.3** Améliorer la performance, la rentabilité et la capacité d'adaptation au changement des exploitations et des exploitants agricoles.
- **Orientation 2.4** Appuyer l'innovation en agriculture et supporter l'établissement de la relève agricole en améliorant l'accès à la terre.

AXE 3 – ALIMENTATION ET SOCIÉTÉ

- **Orientation 3.1** Valoriser l'agriculture pratiquée sur le territoire et faire reconnaître la zone agricole comme espace nourricier et économique d'importance.
- **Orientation 3.2** Défendre la conception de l'agriculture comme volet du système alimentaire auprès des citoyens, agriculteurs comme citoyens.
- **Orientation 3.3** Faire en sorte que les jeunes s'intéressent à l'agriculture, connaissent ses fonctions et valorisent les métiers agricoles.
- **Orientation 3.4** Multiplier les échanges de proximité entre les milieux agricole et urbain, ainsi qu'au sein même du milieu agricole.

AXE 4 – PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

- **Orientation 4.1** Conserver et mettre en valeur les éléments patrimoniaux significatifs du paysage rural de la zone agricole, naturels ou bâtis.
- **Orientation 4.2** Favoriser une gestion intégrée de l'eau en adoptant des mesures ou en faisant la promotion de pratiques permettant de protéger la ressource eau.

5.2 Actions retenues

Les actions retenues dans le plan d'action prennent appui sur le diagnostic et la vision concertée pour décrire les moyens dégagés par la MRC et ses partenaires en réponse aux enjeux de développement identifiés (cf. fig. 32, section 3.2) et aux orientations privilégiées (cf. section 5.1) (Tessier *et al.*, 2012). Des objectifs spécifiques sont fixés pour chacune des orientations et les actions qui permettront de mettre en œuvre lesdits objectifs sont détaillées. Ces actions reçoivent le soutien du conseil des maires de la MRC et des acteurs impliqués au sein des comités de travail du PDZA. Les partenaires associés (confirmés ou pressentis) sont identifiés pour chaque action, en plus d'une appréciation de l'échéance de mise en œuvre (court terme, moyen terme, etc.). Nous estimons, pour l'immédiat, les coûts associés à la réalisation des actions de manière strictement qualitative. Il est à noter, par ailleurs, que les partenaires du PDZA de la MRC s'engagent à bonifier le plan d'action dans un délai raisonnable suivant son l'adoption. Les éléments à préciser incluent, notamment, la confirmation de l'implication des partenaires pour l'ensemble des actions, la quantification rigoureuse des investissements requis, mais surtout, la priorisation des actions en fonction des moyens et des ressources disponibles, qui fera partie du mandat du comité de suivi du PDZA (cf. section 5.3).

AXE 1 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
1.1 Garantir la protection de la zone agricole présentant un potentiel de mise en culture et veiller à la pérennité des activités agricoles et agroalimentaires qui s'y déroulent.	1.1.1 Utiliser les outils de planification disponibles pour assurer une protection optimale du territoire agricole.	<p>1. Intégrer au schéma d'aménagement révisé (SAR) la vision et les orientations du PDZA, ainsi que les dispositions du RCI-2005-01 en lien avec l'agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> confirmer les indicateurs de la base territoriale de la zone agricole par l'utilisation d'une grande affectation du territoire agricole (limites, superficies, etc.); poursuivre la mise en œuvre d'un encadrement rigoureux des usages en priorisant ceux contribuant à la pérennité voire au développement des activités agricoles. 	MRC	Municipalités, CMM, MAPAQ, MAMOT	CT	\$
	1.1.2 Déployer une stratégie de communication pour faire ressortir l'importance de la zone agricole comme lieu de production économique.	<p>2. Mieux communiquer les enjeux et les défis associés au vivre et habiter un milieu agricole dynamique. Faire en sorte que les citoyens soient conscients d'habiter un milieu agricole, par exemple, en plaçant des écriteaux aux points d'entrée de la zone agricole dans l'ensemble des principales municipalités agricoles.</p>	MRC	Municipalités, UPA	CT	\$
1.2 Promouvoir le bon voisinage et assurer le maintien d'une saine cohabitation entre les différents usages et usagers de la zone agricole.	1.2.1 Amorcer une réflexion régionale sur la cohabitation des usages agricoles et non agricoles, en tenant compte du niveau de dynamisme observé.	<p>3. Mettre en place une table de concertation visant à améliorer la cohabitation entre les usages agricoles et non agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> réaliser un portrait caractérisant de manière plus ciblée et détaillée les usages non agricoles en zone agricole; identifier les problématiques de cohabitation entre les différents usagers de la zone agricole; mettre en œuvre des outils de gestion durable des usages et des activités autorisés (règlements, mécanismes de communication, etc.) dans le respect du développement agricole. 	MRC	Municipalités, MAMOT, UPA, MAPAQ	EC	\$
	1.2.2 Favoriser la cohabitation harmonieuse des différents usagers de la zone agricole.	<p>4. Mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la cohabitation entre les usagers de la zone agricole (agriculteurs, touristes, cyclistes, faune, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> proposer des aménagements permettant d'assurer la sécurité des usagers du milieu (mobilité, éclairage, etc.); diffuser de l'information vulgarisant les réalités agricoles auprès des résidents et voisins de la zone agricole (publications, activités, etc.). 	MRC	Municipalités, Vélo Québec, UPA, TBL	EC	\$\$

AXE 1 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
1.3 Prioriser l'agriculture en zone agricole dynamique tout en facilitant la réalisation des activités complémentaires à l'agriculture.	1.3.1 Créer un environnement réglementaire favorable au développement agricole.	<p>5. Examiner la réglementation en vigueur dans la perspective d'améliorer l'efficacité réglementaire locale-régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"> passer en revue les règlements municipaux touchant le milieu agricole en identifiant les bons coups mais aussi les irritants; uniformiser la réglementation entre les municipalités selon une approche adaptée aux besoins et à la réalité du milieu agricole. 	MRC	Municipalités, MAPAQ, UPA	MT	\$
	1.3.2 Encourager la réalisation des activités complémentaires à l'agriculture.	<p>6. Réviser les outils réglementaires relatifs aux activités complémentaires à l'agriculture (dont l'agrotourisme) en tenant compte de l'évolution des activités agricoles sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> comprendre les besoins des agriculteurs et s'adapter en tenant compte des perspectives en ce qui concerne les activités complémentaires à l'agriculture; mettre en place un encadrement ou un accompagnement répondant aux besoins soulevés par les agriculteurs et permettant aux activités complémentaires de se réaliser sans nuire au territoire et aux activités agricoles. 	MRC	Municipalités, UPA, MAPAQ, MAMOT	CT	\$
1.4 Supporter la mise en valeur par l'agriculture des espaces sous-utilisés à l'intérieur de la zone agricole et des espaces cultivables en zone urbaine.	1.4.1 Mettre en valeur les friches et autres espaces sous-utilisés situés à l'intérieur de la zone agricole.	<p>7. Élaborer un plan d'action visant à valoriser les terres agricoles en friche :</p> <ul style="list-style-type: none"> examiner le potentiel de mise en valeur des friches en zone agricole; proposer des mesures favorisant le reboisement ou la remise en culture des friches agricoles (ex. : règlement sur la fauche). 	MRC	Municipalités, MAPAQ, CMM, UPA	MT	\$\$
		<p>8. Étudier les possibilités de mise en valeur des massifs boisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> analyser les potentiels forestier, agroforestier et acéricole des boisés situés en zone agricole (ex. : recensement des érablières exploitées et non exploitées); promouvoir les pratiques permettant d'optimiser les bénéfices tirés des boisés agricoles. 	MRC	Municipalités, UPA, CMM, MAPAQ	LT	\$\$

AXE 1 – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
1.4 Supporter la mise en valeur par l'agriculture des espaces sous-utilisés à l'intérieur de la zone agricole et des espaces cultivables en zone urbaine.	1.4.1 Mettre en valeur les friches et autres espaces sous-utilisés situés à l'intérieur de la zone agricole.	<p>9. Déterminer si les terres agricoles morcelées ou non enregistrées au MAPAQ sont utilisées à leur plein potentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> mettre à jour l'inventaire des cultures non enregistrées et des secteurs de morcellement situés à l'intérieur de la zone agricole; vérifier si le développement de l'agriculture pratiquée sur ces terres est soumis à des contraintes particulières; utiliser, s'il y a lieu, des moyens pour réduire les effets négatifs ressentis (ex. : adoption d'un règlement sur le remembrement, diffusion des avantages liés à l'enregistrement des exploitations, etc.). 	MRC	Municipalités, CMM, MAPAQ, UPA	LT	\$
	1.4.2 Faciliter l'utilisation à des fins agricoles des espaces cultivables en zone urbaine.	10. Faire en sorte que la réglementation locale permette et favorise les projets d'agriculture urbaine, commerciale comme artisanale.	MRC	Municipalités	LT	\$

AXE 2 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
2.1 Favoriser la diversification des productions, des modèles d'affaires, des sources d'approvisionnement en main-d'œuvre et des formes de mise en marché.	2.1.1 Répondre aux besoins des exploitations en utilisant la main-d'œuvre disponible localement.	<p>11. Créer un plateau de travail permettant l'insertion des personnes éloignées du marché du travail au sein d'entreprises agricoles ou agroalimentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> associer les partenaires concernés par la formation et le recrutement de la main-d'œuvre en agriculture; identifier les exploitations intéressées à participer au projet en combinant les cultures pour procurer du travail à l'année; définir une liste de compétences requises ou recherchées et identifier 12 à 15 personnes à intégrer (1-2 personnes par entreprise); former les employés sur place en fonction des besoins identifiés et fournir un accompagnement continu en lien avec le savoir-être. 	MRC	UPA/CEAOL, CLE, La Porte de l'Emploi, CFAM, MAPAQ, Jardins solidaires	CT	\$\$\$

AXE 2 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
2.1 Favoriser la diversification des productions, des modèles d'affaires, des sources d'approvisionnement en main-d'œuvre et des formes de mise en marché.	2.1.2 Appuyer les agriculteurs dans leurs opérations et leurs projets d'expansion.	<p>12. Déployer, en collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés, les ressources nécessaires afin de soutenir de façon efficiente le milieu agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> s'assurer que le milieu agricole ait accès à des ressources bien informées quant à l'application de la réglementation locale et régionale; mettre en place des mécanismes permettant une circulation de l'information stratégique; être en mesure de conseiller les agriculteurs quant aux avenues possibles pour leur entreprise (besoins locaux, tendances actuelles, circuits de distribution disponibles, etc.); faire en sorte que les agriculteurs puissent être référés aux services et programmes de financement disponibles au besoin. 	MRC	Municipalités	EC	\$\$\$
		<p>13. Mettre sur pied une vigie sur l'agrotourisme visant à concerter et à territorialiser les efforts consacrés à promouvoir l'agrotourisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> développer les mécanismes de coopération et de communication entre les différents organismes et acteurs impliqués dans la promotion agrotouristique; favoriser les approches permettant la promotion de l'ensemble des producteurs agrotouristiques et de leur base territoriale (ex. : identité collective, kiosques de dépliants, événements agrotouristiques, etc.). 	MRC	TBL, TCAL Tourisme Laurentides, MAPAQ	MT	\$\$
2.2 Mettre de l'avant les exploitations et des produits agricoles locaux et régionaux et renforcer l'effort de promotion de l'agrotourisme au niveau MRC.	2.2.2 Développer la complicité entre les producteurs agricoles et le milieu des affaires.	<p>14. Inciter les entreprises (commerces de détail, restaurants, etc.) et les institutions non agricoles (écoles, hôpitaux, etc.) à adopter des politiques favorisant l'approvisionnement local :</p> <ul style="list-style-type: none"> sensibiliser les hauts dirigeants et les responsables de l'approvisionnement aux avantages des produits locaux; compiler et diffuser une liste des produits et des fournisseurs locaux potentiels, représentative de la diversité des productions. 	MRC	TCAL, UPA, CCI2M	EC	\$\$

AXE 2 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
2.3 Améliorer la performance, la rentabilité et la capacité d'adaptation au changement des exploitations et des exploitants agricoles.	2.3.1 Amorcer une réflexion régionale sur la fiscalité agricole.	<p>15. Entreprendre une analyse conjointe de la fiscalité de l'agriculture et de son l'évolution sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> analyser les données foncières disponibles et vérifier s'il existe un déplacement de l'assiette fiscale vers le secteur agricole; examiner les solutions possibles pour soutenir une équité durable dans la répartition du fardeau fiscal des agriculteurs; supporter les stratégies fiscales favorisant le développement agricole notamment en ce qui concerne le transfert de ferme familiale. 	MRC	Municipalités, SAIDM, MAMOT, MAPAQ, UPA	CT	\$\$\$
	2.3.2 Outiller les agriculteurs de manière à renforcer la résilience des exploitations agricoles.	<p>16. Maximiser les échanges et les partenariats entre les intervenants en agriculture et les institutions d'enseignement agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> identifier les besoins des agriculteurs en formation ainsi que les meilleures stratégies pour dispenser la formation; associer les intervenants ou institutions appropriés en fonction des besoins de formation identifiés. 	MRC	CFAM, UPA, Collectif régional en formation agricole	EC	\$\$\$
		<p>17. Sensibiliser les institutions (gouvernementales, financières, etc.) aux divers besoins du milieu agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> identifier les institutions peu familières avec l'agriculture, susceptibles de pouvoir fournir certains services aux agriculteurs; organiser des rencontres permettant aux agriculteurs d'exprimer leurs besoins aux intervenants desdites institutions. 	MRC	MAPAQ, UPA	EC	\$
		<p>18. Concerter les intervenants du milieu pour mieux soutenir les agriculteurs dans la prévention et le contrôle d'infestations telles que la brûlure bactérienne :</p> <ul style="list-style-type: none"> impliquer l'ensemble des acteurs concernés pour s'assurer que la stratégie de lutte ait des retombées durables; assurer une gestion durable de la foresterie urbaine afin que ce milieu ne soit pas un foyer d'infestation pour les cultures agricoles; supporter les propriétaires de végétaux affectés par la mise en place de moyens contribuant à réduire la propagation et l'incidence des infestations (ex. : surveillance, accompagnement, diffusion d'informations, adoption de règlements, etc.). 	MRC	Municipalités, MAPAQ, UPA, Agropomme	CT	\$\$\$

AXE 2 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
2.4 Appuyer l'innovation en agriculture et supporter l'établissement de la relève agricole en améliorant l'accès à la terre.	2.4.1 Faciliter le transfert de fermes et l'accès à la terre pour la relève agricole.	<p>19. Adhérer à la banque métropolitaine de terres agricoles mise en place dans le cadre du Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles (PAMAA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> joindre la plateforme Web développée par la CMM et partager les données nécessaires, s'il y a lieu; participer aux séances d'information ayant pour but de recruter les propriétaires fonciers et les demandeurs de terre. 	MRC	Municipalités, CMM, UPA	MT	\$

AXE 3 – ALIMENTATION ET SOCIÉTÉ

Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
3.1 Valoriser l'agriculture pratiquée sur le territoire et faire reconnaître la zone agricole comme espace nourricier et économique d'importance.	3.1.1 Faire rayonner l'agriculture et son développement.	<p>20. Créer une plateforme de communication et de diffusion du PDZA et des progrès récents de l'agriculture régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"> partager et vulgariser les résultats de l'élaboration du portrait, du diagnostic, de la vision concertée et du plan d'action du PDZA, incluant l'évolution de la mise en œuvre des actions proposées; s'appuyer sur les outils en place afin de maximiser la diffusion de l'information (ex. : site Web de la MRC, plateforme Tous complices pour notre communauté, bulletins municipaux, etc.). 	MRC	Municipalités, Tous complices pour notre communauté, TCAL, UPA	MT	\$\$
	3.1.2 Mettre en valeur le travail et la main-d'œuvre agricoles.	22. Instaurer une fête des travailleurs agricoles en reconnaissance du travail réalisé par l'ensemble des travailleurs du secteur agricole :	<ul style="list-style-type: none"> souligner l'importance de la main-d'œuvre agricole locale et étrangère pour les exploitations et plus largement, pour la collectivité; créer un lieu d'échange convivial entre les exploitants, les employés agricoles et les intervenants locaux. 	MRC	Municipalités, UPA/CEAOL	LT

AXE 3 – ALIMENTATION ET SOCIÉTÉ

Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
3.2 Défendre la conception de l'agriculture comme volet du système alimentaire auprès des citoyens, agriculteurs comme citoyens.	3.2.1 Réduire l'insécurité alimentaire grâce aux surplus de la production agricole.	<p>23. Élaborer un projet visant à encourager la réduction des pertes alimentaires au niveau de la production tout en renforçant la sécurité alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> réunir les acteurs régionaux actifs dans la lutte au gaspillage et à l'insécurité alimentaire afin de mettre en commun les efforts; agir en continuité avec les actions en cours sur le territoire en proposant des mesures complémentaires à celles déjà en place; s'efforcer de réduire l'importance des déserts alimentaires existants sur le territoire en comblant les besoins locaux en priorité. 	MRC	CRDSL, CAAP, CISSS des Laurentides, Moisson Laurentides, Jardins solidaires, MAPAQ	CT	\$\$\$
	3.2.2 Conscientiser et mobiliser les citoyens au moyen de projets collectifs.	<p>24. Mettre sur pied un incubateur d'initiatives citoyennes et municipales où les acteurs de la collectivité, les enseignants et les étudiants seront appelés à collaborer et à innover pour stimuler le développement d'un territoire nourricier :</p> <ul style="list-style-type: none"> co-organiser un atelier citoyen participatif visant 1) l'appropriation des enjeux territoriaux identifiés au PDZA et 2) le co-design de solutions collectives pouvant répondre à ces enjeux; développer et mettre en œuvre les solutions identifiées lors de l'atelier par le soutien technique des étudiants aux citoyens et aux collaborateurs de la collectivité. 	MRC	Municipalités, CFAM, Collège Lionel-Groulx, Tous complices pour notre communauté	MT	\$\$
3.3 Faire en sorte que les jeunes s'intéressent à l'agriculture, connaissent ses fonctions et valorisent les métiers agricoles.	3.3.1 Vulgariser et promouvoir l'agriculture en milieu scolaire.	<p>25. Mettre en relation les partenaires concernés afin de cibler les écoles comme lieu privilégié pour valoriser la profession d'agriculteur et de sensibiliser les jeunes à la multifonctionnalité de l'agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> miser sur le programme Je cultive ma citoyenneté de l'UPA et sur la Tournée scolaire du CFAM pour améliorer la connaissance de l'agriculture et ses métiers chez les jeunes; impliquer des agriculteurs de la relève comme ambassadeurs pour traiter d'agriculture dans le cadre de cours ou de projets spéciaux; privilégier des projets respectueux de l'environnement, pour et avec les élèves, tels que le potager de l'école secondaire d'Oka. 	MRC	Municipalités, CFAM, CSSMI, UPA	EC	\$\$

AXE 3 – ALIMENTATION ET SOCIÉTÉ

Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
<p>3.3 Faire en sorte que les jeunes s'intéressent à l'agriculture, connaissent ses fonctions et valorisent les métiers agricoles.</p>	<p>3.3.2 Ouvrir les jeunes au monde agricole par des activités d'implication.</p>	<p>26. Rassembler les intervenants animateurs des maisons de jeunes et des représentants des milieux communautaire et agricole afin d'impliquer les 12-17 ans dans des activités visant à faire connaître l'agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ organiser des activités d'implication portant sur la thématique de l'agriculture, favorisant le travail en équipe et emmenant les jeunes à devenir des citoyens informés et responsables; ▪ élargir la portée d'activités existantes ou concevoir de nouveaux projets en s'inspirant des succès d'initiatives locales (ex. : journées horticoles à Deux-Montagnes, implication des jeunes pour la récolte du LOPIN – jardin communautaire à Saint-Eustache, etc.). 	MRC	<p>CISSS des Laurentides, maisons de jeunes (Deux-Montagnes, Pointe-Calumet, Saint-Eustache, Oka), UPA</p>	LT	\$\$
<p>3.4 Multiplier les échanges de proximité entre les milieux agricole et urbain, ainsi qu'au sein même du milieu agricole.</p>	<p>3.4.1 Favoriser le dialogue entre agriculteurs et non agriculteurs.</p>	<p>27. Supporter les initiatives visant à faire des producteurs agrotouristiques, habitués d'interagir avec le public, des ambassadeurs auprès des citoyens. Encourager ces exploitations à agir comme véhicules de promotion de l'agriculture au sens large, lors d'activités tenues en zone agricole ou en zone urbaine (ateliers, conférences, événements, etc.).</p>	MRC	<p>Municipalités, TBL, TCAL, UPA</p>	EC	\$\$
	<p>3.4.2 Capitaliser sur le savoir-être et le savoir-faire des agriculteurs d'expérience pour assister la relève.</p>	<p>29. Encourager le maillage et la formation entre les agriculteurs ayant plus d'expérience et les moins expérimentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ examiner la possibilité d'utiliser une formule telle que le service de mentorat d'affaires offert par la MRC ou le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) proposé par Emploi-Québec; ▪ identifier des agriculteurs d'expérience reconnus pour leur expertise (compagnons/mentors) qui pourront développer les compétences de la relève agricole (apprentis/mentorés). 	MRC	<p>UPA/CEAOL, CLE</p>	LT	\$\$

AXE 4 – PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
4.1 Conserver et mettre en valeur les éléments patrimoniaux significatifs du paysage rural de la zone agricole, naturels ou bâtis.	4.1.1 Reconnaître et préserver le patrimoine paysager agricole.	<p>30. Mettre à jour l'identification et la caractérisation des éléments du paysage agricole ayant une valeur patrimoniale afin d'en favoriser la protection, la conservation et la mise en valeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> prêter attention à l'ensemble des éléments du paysage, incluant le cadre bâti, les points de vue panoramiques, ainsi que les milieux naturels (ex. : massifs boisés, ressources hydriques, etc.); introduire des mesures permettant d'assurer la pérennité du paysage tout en conservant la fonctionnalité des bâtiments agricoles (ex. : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règles concernant l'entreposage extérieur, etc.); utiliser des outils de sensibilisation à la protection et à la mise en valeur de la ressource paysagère (ex. : circuits patrimoniaux, campagne de promotion, trousse pédagogique, etc.). 	MRC	Municipalités, Tourisme Laurentides, TBL, UPA	LT	\$\$
	4.1.3 Valoriser les lieux patrimoniaux par le maintien de leur caractère agricole.	<p>31. Appuyer l'effort de valorisation des sites historiques tels que l'Abbaye d'Oka ou le Moulin Légaré afin qu'ils s'inscrivent dans le prolongement de l'agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> réunir les acteurs concernés par la mise en valeur de l'agriculture et le développement de l'agrotourisme sur le territoire; informer lesdits acteurs des projets récents mis en œuvre sur les différents sites et des contraintes de développement potentielles; proposer des bonifications à intégrer aux activités en cours et formuler de nouvelles propositions (ex. : cuisine collective permettant aux petits producteurs de transformer des aliments à peu de frais, lieu de formation en alimentation et tourisme, etc.). 	MRC	Municipalité, Corporation de l'Abbaye d'Oka, CML, UPA, TBL, TCAL, CFAM	MT	\$\$\$

AXE 4 – PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

Orientations	Objectifs	Actions	Mise en œuvre		Échéance	Budget
			Responsable	Partenaires		
4.2 Favoriser une gestion intégrée de l'eau en adoptant des mesures ou en faisant la promotion de pratiques permettant de protéger la ressource eau.	4.2.1 Mieux connaître les ressources hydriques pour faciliter leur gestion.	<p>32. Poursuivre et accentuer l'acquisition de connaissances sur les ressources en eau de surface et en eau souterraine du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> améliorer et mettre à jour la caractérisation des cours d'eau, des plans d'eau, des milieux humides, des bandes riveraines, des bassins versants, des eaux souterraines et des aquifères; identifier pour le milieu agricole, les problèmes liés surtout à la dynamique des cours d'eau, à la qualité de l'eau, à l'approvisionnement en eau et à la santé des écosystèmes; effectuer l'inventaire des solutions et des actions possibles en lien avec les différents problèmes identifiés; profiter de l'information existante et acquérir des données complémentaires de façon ciblée, selon la nécessité. 	MRC	COBAMIL, ABRINORD, Profit-eau-sol, Agropomme, MAPAQ, UPA, MDDELCC	EC	\$\$
	4.2.2 Informer, mobiliser et concerter les acteurs concernés par la gestion de l'eau.	<p>33. Engager une discussion régionale impliquant les acteurs concernés par la gestion de l'eau en milieu agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> favoriser l'appropriation de la ressource eau en assurant le partage des connaissances sur l'état des ressources hydriques avec les agriculteurs et les intervenants du territoire; prioriser les problèmes et sélectionner les solutions les plus pertinentes dans le cadre de rencontres de consultation, en s'assurant que la faune fasse partie intégrante de la réflexion; clarifier et mieux diffuser les critères d'intervention dans les cours d'eau (enlèvement d'obstruction anthropique ou naturelle, travaux de nettoyage, d'entretien ou d'aménagement, etc.). 	MRC	Municipalités, MRC de la région des Laurentides, COBAMIL, ABRINORD, Profit-eau-sol, UPA, MAPAQ, MDDELCC, MAMOT	CT	\$
		<p>34. Proposer des projets ou des outils (ex. : système d'information, politique, règlement, entente, etc.) permettant une gestion de l'eau efficace et responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> favoriser la mise en œuvre des actions des plans directeurs de l'eau (PDE) du COBAMIL et d'ABRINORD pour le secteur agricole; privilégier les projets rassembleurs à l'échelle des bassins versants et publiciser auprès de l'ensemble des citoyens les initiatives mises de l'avant en milieu agricole, ainsi que les résultats de ces dernières. 	MRC	Municipalités, COBAMIL, ABRINORD, Profit-eau-sol, UPA	MT	\$\$

5.3 Mise en œuvre

La mise en œuvre du PDZA de la MRC passera par la formation d'un comité de suivi, responsable de suivre l'avancement de la réalisation des actions du plan d'action (fig. 33). Le comité de suivi aura une composition comparable à celle du comité directeur, mis à contribution au cours de l'élaboration du PDZA (cf. section 1.2). Trois sous-comités techniques de mise en œuvre seront également mis en place; ces sous-comités engageront des représentants des différentes organisations partenaires pressenties ou déjà impliquées à travers les actions propres à chacun des axes d'intervention du PDZA (cf. section 5.2). La coordination des comités sera assurée par une personne responsable du dossier à la MRC. Enfin, le comité de suivi émettra ses recommandations sur la nature et la nécessité des révisions futures à apporter au PDZA, que ce soit au niveau de l'évolution du portrait et du diagnostic qui en découle, de la vision à partager et des principes directeurs à reconnaître, des orientations privilégiées et des actions à mettre en œuvre, ou des partenaires à impliquer pour favoriser le développement agricole dans la MRC.

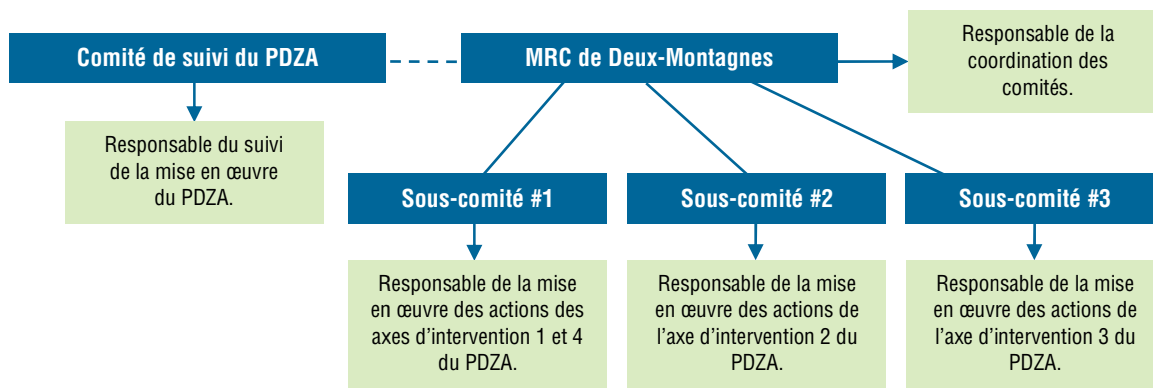


Figure 33 Schématisation de la stratégie de mise en œuvre du PDZA